

ZONE DE POLICE VESDRE

www.policevesdre.be



COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate

Dossier traité par : Vincent Corman - Commissaire - Zone de police Vesdre

Verviers, le 26 avril 2008

La sécurité urbaine au cœur d'une opération de la Zone de police Vesdre

Vendredi 25 avril 2008, la Zone de police Vesdre a mené une opération orientée vers la vérification de la conformité des cyclomoteurs et le contrôle des rassemblements de personnes. Une petite cinquantaine de cyclos ont été contrôlés. 15 ont dû être immobilisés vu leur non-conformité technique. 20 procès-verbaux de roulage ont été rédigés pour non respect de la vitesse maximale autorisée et défaut d'assurance. Un véhicule volé a été retrouvé et 3 personnes signalées à rechercher ont fait l'objet de mesures particulières.

Le vendredi 25 avril 2008 entre 14h et 21h, la Zone de police Vesdre a mené une opération sur les 3 communes de son territoire : Verviers, Dison, Pepinster. Durant l'après-midi, à la sortie de plusieurs établissements scolaires, les policiers ont procédé à des contrôles de cyclomoteurs. Les papiers des deux roues ont été examinés ainsi que leur attestation d'assurance. Leur vitesse maximale a également été mesurée à l'aide d'un curvomètre (mieux connu sous le nom de « rouleau »).

Au total, 46 cyclomoteurs ont été contrôlés. 15 ont dû être immobilisés dans les garages de la police locale car ils ne respectaient pas la vitesse maximale autorisée et/ou étaient équipés de pièces non conformes. 18 PV d'avertissement ont été rédigés ainsi que 20 PV de roulage pour non respect de la vitesse maximale autorisée et défaut d'assurance. A noter qu'en arrivant sur un endroit de contrôle, une équipe a constaté qu'un véhicule avait enfreint l'interdiction de stationner placée à cet endroit. En contrôlant la plaque d'immatriculation du véhicule, les policiers ont constaté qu'il avait été volé la veille à Charleroi... Le propriétaire a été contacté afin qu'il puisse venir récupérer son véhicule après analyse par le laboratoire de la police scientifique. En outre, 2 conducteurs de cyclo qui avaient tenté de prendre la fuite ont pu être rattrapés par la police.

En fin d'après-midi et en début de soirée, la police locale a orienté ses équipes vers le contrôle des rassemblements de personnes. Environ 25 lieux avaient été identifiés et ont fait l'objet de vérification.

Lors de cette opération, la police locale a procédé à la fouille d'une quarantaine de personnes et systématiquement identifié les objets sensibles en leur possession comme les GSM, les lecteurs MP3, etc. qui pourraient provenir d'un vol, de racket voire de recel. Ces fouilles se sont ajoutées aux recherches de stupéfiants et contrôles d'identité habituellement réalisés lors des opérations de police.

3 personnes étaient signalées à rechercher et ont donc fait l'objet de mesures policières. Aucun objet signalé volé n'a été retrouvé.

« Les beaux jours reviennent. Traditionnellement, cela veut dire que les plus jeunes sortent leurs cyclomoteurs, hélas pas toujours en règle avec la législation. Cela favorise aussi le rassemblement de

personnes pouvant générer des nuisances au niveau du voisinage voire, pour certains citoyens, diminuer leur sentiment de sécurité » explique le Commissaire Vincent Corman. « Il faut dire que notre plan zonal place la lutte contre les nuisances urbaines et l'amélioration de la sécurité routière parmi ses priorités. L'opération menée vendredi s'inscrit tout à fait dans cette optique. Il faut également souligner qu'au-delà des objectifs directement poursuivis, elle a aussi permis d'augmenter la visibilité policière ».

Les deux phases de l'opération se sont parfaitement déroulées et aucun incident n'est à signaler. Cependant, la Zone de police Vesdre doit constater que les contrôles ont fait ressortir un pourcentage élevé de cyclos « trafiqués ». Elle rappelle avec insistance que ce genre de modifications engendre de nombreux dangers tant pour les conducteurs que pour les autres usagers de la route. Il faut encore préciser que, même si le cyclomoteur est assuré, le conducteur ou la personne civilement responsable risque de devoir assumer les conséquences financières d'un accident qui l'impliquerait. En effet, en cas de non respect de la conformité d'un cyclo, la compagnie d'assurance pourrait demander le remboursement intégral des sommes qu'elle aurait déboursées (dégâts matériels, frais médicaux, etc.).